



CHIMIE ENERGIE
CENTRE VAL DE LOIRE

Section St Gobain
Abrasifs Amboise

Spécial temps de travail des cadres n°4

Le 20/03/2015

La Direction s'initie à la prestidigitation !

Plus la CFDT avance dans le dossier des forfaits cadres, plus les informations nous parviennent ici et là, et font apparaître de nouveaux faits.

Des faits qui, s'ils devaient être confirmés, pourraient faire très grand bruit...

Selon plusieurs sources fiables, les cadres auraient été lésés, pour ne pas dire volés, d'une partie de leurs congés payés.

Historique : nous sommes en 2014, et nous passons de congés payés en heures à des congés payés en jours (car nous sommes déjà dans l'illégalité...)

Un cadre qui aurait eu 20 heures de congés payés pouvait prétendre récupérer 2 jours et demi (à raison de 8 heures de congés par jour).

Et hop ! Abracadabra : 20 heures = 2 jours !...

Les décimales ont disparues ...

La Direction aura simplement pris la peine de ne comptabiliser que les heures donnant lieu à des journées entières de congés, passant à la trappe les heures restantes !

Si la centaine de cadres de Saint-Gobain Abrasifs ont eu ne serait-ce qu'une heure de congé payé zappé, c'est plus de 100 heures de congés que l'entreprise aura récupéré en toute illégalité....

La CFDT demande à la Direction de respecter la réglementation et de re-créditer les heures de congés indument supprimées.

Rejoignez la CFDT pour être défendus et entendus !



Vous vous posez des questions ?

www.scecfdtcvdl.fr

Posez-les nous !

Philippe Bécherand - DS